CM2A
Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture Architecte D.P.L.G. Ingénierie H.Q.E.
c.munoz@cm2a.org
1, avenue de Mirepoix -09340 VERNIOLLE
Tél : 05.61.69.55.00 – Fax : 05 61.69.56.33

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot N°: 10
PEINTURE

Maîtrise d'Ouvrage :

Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest DIRSO
155, Avenue des Arènes Romaines
31300 TOULOUSE

Maîtrise d'Œuvre :

CM2A
Cédric MUNOZ Atelier d'architecture
Architecte D.P.L.G. Ingénierie H.Q.E.
1 avenue de Mirepoix - 09340 – VERNIOLLE
Tel : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33

Objet du marché :

Rénovation du Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI)

De Saint-Paul-de-Jarrat

La Charmille

09000 – SAINT-PAUL-DE-JARRAT

PHASE DCE – IND 1

Octobre 2026

Table des matières

1 - DISPOSITIONS GENERALES 4

1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
1.2 - SPECIFICATIONS 4
1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCE 4
1.4 - ETABLISSEMENT DES OFFRES 4
1.5 - CONNAISSANCE DES LIEUX 4
1.6 - PROTECTION DES OUVRAGES 5
2 - DOCUMENTS NORMATIFS 5

3 - CONTENU DU MARCHE 5

3.1 - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT 5
3.2 - SONT EXCLUS DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT 5
4 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX 5

4.1 - OBLIGATIONS DU OU DES FABRICANTS 5
4.2 - CHOIX, ECHANTILLONS 6
5 - CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX 6

5.1 - APPROVISIONNEMENT 6
5.2 - RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES 6
5.3 - MISE EN OEUVRE 6
5.4 - PRECAUTIONS POUR OUVRAGE NON PEINTS 6
5.5 - DUREE DE LA GARANTIE 6
5.6 - OBLIGATIONS PENDANT LA DUREE DE LA GARANTIE 6
6 - EXECUTION DES TRAVAUX DE PEINTURE 6

6.1 - TRAITEMENT DES FEUILLURES DES MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS 6

6.2 - OUVRAGES VITRES 6

6.3 - TRAVAUX DE PEINTURE D'IMPRESSION 7

6.4 - PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES 7

6.5 - CORPS DE CHAUFFE 7

6.6 - RECHAMPISSAGES 7

7 - EXECUTION DES TRAVAUX DE SOLS SOUPLES 7

7.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE 7
7.2 - LIMITES DES PRESTATIONS 7
7.3 - RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS 8
7.4 - MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS 8
7.5 - TOLERANCES ET FINITIONS 8
7.6 - PROTECTION ET ENTRETIEN 8
8 - ESSAIS 8

9 - DESCRIPTION DES OUVRAGES 9

9.1 PEINTURE 9
9.1.1 Couche d'impression sur parois horizontales et verticales 9
9.1.2 Traitement sur parois horizontales et verticales 9
9.1.2.1 Peinture intérieure – Finition velours dépolluante 9
9.1.2.2 Peinture intérieure – Finition satinée pour pièces humides 9
9.1.3 Peinture sur portes intérieures 10
9.1.4 Traitement sur supports divers 10
9.1.4.1 Peinture sur tuyauterie 10
9.2 SOLS SOUPLES 11
9.2.1 Ragréage et préparation des supports 11

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

9.2.2 Revêtement de sol PVC souple 11
9.2.3 Barres de seuils et couvre-joints 11
9.2.4 Nettoyage et protection des sols souples 12
9.3 Divers 12
9.3.1 Signalétique interne au bâtiment 12
9.4 Nettoyage Général 12
9.5 DOCUMENTS D'EXECUTION 13

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

GENERALITES PEINTURE

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent toutes les fournitures, façons et tous transports nécessaires à la réalisation des ouvrages définis dans le présent C.C.T.P

1.2 - SPECIFICATIONS

Les spécifications ci-dessous ne se substituent en aucune façon au C.C.T.G. Elles ont seulement pour but de rappeler, compléter ou préciser certaines dispositions d'ordre technique ou réglementaire.
L'entrepreneur devra signaler par écrit, avant la signature des marchés, toute anomalie, omission ou manque de concordance avec la règlementation en vigueur qui lui apparaissent dans l'établissement des pièces écrites et des plans et les ouvrages qu'ils définissent, faute de quoi, il se considérera avoir accepté les clauses du dossier et s'être engagé à fournir toutes les prestations de sa spécialité, nécessaires au parfait achèvement de l'œuvre, même si celles-ci ne sont pas explicitement décrites ou dessinées. Le cas échéant, une note indiquant les solutions envisageables pourra accompagner la demande de renseignements.
De plus, dans le cas où les stipulations du devis descriptif ne correspondraient pas aux plans, notamment en ce qui concerne les dimensions, l'Entrepreneur sera tenu d'envisager la solution la plus onéreuse.
Lorsque certains ouvrages seront mentionnés (Quantités à décompter), l'entrepreneur devra se renseigner si ces ouvrages ou travaux sont bien à exécuter en totalité ou partiellement. Dans l'affirmative, il devra établir les plans d'exécution et les soumettre à l'Architecte. Les décomptes seront établis en fonction de cet accord.
L'entrepreneur sera tenu de constater sur place l'état des constructions actuelles et prévoir toutes les sujétions conséquentes à l'exécution de ces travaux.
De ce fait, il ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur le fait que les indications mentionnées sur les plans, d'une part, et sur le devis descriptif, d'autre part, pourraient présenter d'inexact, d'incomplet et de contradictoire.

1.3 - DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent C.C.T.P. se réfère :

- Au C.C.A.G. - Cahier des Clauses Administratives Générales.
- Au C.C.A.P. - Cahier des Clauses Administratives Particulières.
- Aux plans dont la liste figure en annexe du C.C.A.P.

1.4 - ETABLISSEMENT DES OFFRES

Les offres seront établies conformément aux prescriptions du C.C.A.P. et de la lettre d'accompagnement du dossier d'appel d'offres.

1.5 - CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entrepreneur est réputé, pour l'exécution des travaux, avoir préalablement à la remise de son offre :
Pris pleine connaissance des plans, pièces écrites et tous les documents utiles à la réalisation des travaux de son corps d'état
Avoir recueilli, auprès du Maitre d'œuvre, tous les renseignements complémentaires ayant trait à l'exécution des travaux des autres corps d'état dont les ouvrages sont en liaison avec les siens ;
Reconnu les sites, lieux et terrain d'implantation des ouvrages et tous les éléments généraux et locaux en relation avec la réalisation des travaux ;
Procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des travaux ainsi qu'à l'organisation du fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transports, lieux d'extraction des matériaux, stockage des matériaux sur chantier, ressources en mains d'œuvre, énergie électrique, eau, installations de chantier, éloignement des décharges publiques ou privées, etc...) ;
Contrôlé toutes les indications des documents de consultation notamment celles données par le présent C.C.T.P. ainsi que les plans généraux et plans de détails du dossier de consultation ;

Recueilli tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du Maître d'œuvre et avoir pris également tous renseignements utiles auprès des Services Publics et des Compagnies Concessionnaires.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

1.6 - PROTECTION DES OUVRAGES

Les ouvrages existants ou en cours de construction devront être protégés contre les ébranlements dus aux chocs, dépôt de matériaux, circulation d'engins, etc...
Les frais entrainés à la suite de dégradations résultant de mesures de protection insuffisantes seront à la charge de l'entrepreneur défaillant et ne seront en aucun cas imputés au compte prorata.

2 - DOCUMENTS NORMATIFS

Les ouvrages devront être réalisés en conformité avec les dispositions des normes et règlements en vigueur, y compris leurs mises à jour éventuelles, notamment les documents suivants :

- DTU
- N° 59.1 Peinture.
- NF DTU 53.12 / NF DTU 53.21 selon le procédé retenu – Revêtements de sol PVC et revêtements de sol plastiques collés.
- Les DTU relatifs aux revêtements plastiques épais et au ravalement ne sont pas applicables aux ouvrages décrits au présent lot, sauf prestation expressément ajoutée au marché.

Normes

- N.F. - T. 30.00l à 003
- N.F. - X. 08.0O2

Autres documents

- Avis techniques des matériaux et procédés utilisés, s'ils n'entrent pas dans le cadre D.T.U. Notices techniques des fabricants.
- Spécifications de 1'U.N.P.V.F. (Union Nationale des Peintures et Vitreries de France). Agréments des procédés et produits utilisés.

3 - CONTENU DU MARCHE

3.1 - FONT PARTIE DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds, sols, etc ..., et l'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux du présent lot.
La réception des supports.
La mise en place, la dépose et le transport des échafaudages nécessaires.
L'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches de revêtements, y compris toutes sujétions (rechampissages, mise en peinture des surfaces de référence).
La finition du rebouchage des trous et saignées des autres corps d'état, laissées par ces derniers en retrait de 1 mm
La protection des ouvrages des autres corps d'état si elle s'avère nécessaire au cours des travaux de peinture.

3.2 - SONT EXCLUS DES PRESTATIONS DU PRESENT LOT

- Les travaux d'encastrement et de scellement dans les cloisons.
- La fourniture et la pose des baguettes et couvre-joints hors ouvrages de sols souples. Les barres de seuils et couvre-joints liés aux sols souples restent compris au présent lot conformément aux articles 7.2 et 9.5.3.
- La dépose et la repose d'appareils d'équipements (corps de chauffe ou autres).
- Les reprises et raccords nécessaires, suite à l'intervention d'autres corps d'état après exécution des travaux du présent lot, sauf dispositions autres du chapitre 3 / ci-après).

4 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

4.1 - OBLIGATIONS DU OU DES FABRICANTS

Le ou les fabricants devront garantir la qualité de leurs produits, ainsi que leur bonne mise en œuvre. A cet effet, ils devront s'engager à visiter régulièrement le chantier (périodicité mensuelle) pour vérifier que les produits utilisés sont bien ceux de leur fabrication et qu'ils sont appliqués en conformité avec la description fournie lors de la présentation des surfaces témoins, et selon les règles de l'art.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

De plus, la réception sera liée à la production par l'entrepreneur du présent lot, d'un procès-verbal de bonne exécution, sans réserve, signé du ou des fabricants.

4.2 - CHOIX, ECHANTILLONS

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur soumettra au Maître d'Œuvre la nomenclature des produits qu'il se propose d'utiliser en fonction de la nature des surfaces à recouvrir.
Les tons des revêtements seront définis par le Maître d'œuvre. Des surfaces témoins de dimensions suffisantes seront soumises à son agrément pour chaque ton.

A sa demande, un échantillon de chacun des produits pourra être déposé au bureau de chantier. I1 pourra faire l'objet d'un essai à proximité de la surface témoin.

5 - CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX

5.1 - APPROVISIONNEMENT

Une fois agréés, les produits doivent arriver sur le chantier dans des emballages fermés et étiquetés, portant les mentions prévues aux normes et règlements ci-dessus. Ils seront stockés dans un local fermant à clé, accessible à tout moment aux représentants du Maître d'Ouvrage et Maître d'œuvre.

5.2 - RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procèdera à un examen des subjectiles qu'il a à traiter et fera part au Maître d'œuvre des observations qu'il aurait éventuellement à formuler.
Au cas où il constaterait des différences, ou si l'état du chantier n'est pas conforme aux spécifications du D.T.U., il devra les signaler au Maître d'œuvre. S'il néglige cette formalité, il restera responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences qu'elles pourraient entraîner.

5.3 - MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre des produits se fera suivant les dispositions prévues par le D.T.U. ou les notices techniques des fabricants.

5.4 - PRECAUTIONS POUR OUVRAGE NON PEINTS

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions prévues par le D.T.U. ou les notices techniques des fabricants.

5.5 - DUREE DE LA GARANTIE

Les garanties applicables aux travaux du présent lot sont celles prévues par le CCAP et par les dispositions réglementaires en vigueur. Toute garantie contractuelle particulière devra être expressément définie au CCAP ; la mention générale d'une garantie de deux ans est supprimée afin d'éviter toute contradiction entre pièces du marché.

5.6 - OBLIGATIONS PENDANT LA DUREE DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie applicable, l'entrepreneur devra reprendre, à ses frais, les désordres imputables à ses travaux, dans les conditions prévues par les pièces administratives du marché.

6 - EXECUTION DES TRAVAUX DE PEINTURE

6.1 - TRAITEMENT DES FEUILLURES DES MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS

Dans le cas de menuiseries extérieures en bois, l'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait qu'un soin tout particulier devra être apporté à la peinture des feuillures et parcloses, pour interdire tout assèchement des mastics assurant l'étanchéité des vitrages.
Si ces menuiseries sont destinées à être traitées par un produit genre BONDEX, COROBOIS, ou similaire, les feuillures et les parements des parcloses qui seront en contact avec le mastic devront être revêtus d'un vernis incolore, de façon à les rendre imperméables aux huiles des mastics.

6.2 - OUVRAGES VITRES

Si des ouvrages destinés à être vitrés sont livrés non imprimés sur le chantier, la couche d'impression des parcloses et des feuillures doit être exécutée avant vitrage.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

6.3 - TRAVAUX DE PEINTURE D'IMPRESSION

Lorsque l'entrepreneur du présent lot doit l'impression des menuiseries, il doit s'entendre avec l'entreprise de menuiserie pour exécuter cette impression, soit en usine, soit à l'arrivée sur le chantier avant pose, et au plus tard dans les six jours.
a) Sur bois "à peindre" :
Réalisation d'une couche de peinture d'impression réalisée avant pose, avec dégraissage des bois exotiques gras et traitement des nœuds des résineux.
b) Sur bois "à traiter" :
Se reporter à la description des ouvrages.
c) Métaux ferreux :
Ces éléments seront livrés sur le chantier, par les différents entrepreneurs, préservés d'une couche de peinture antirouille.
Toutefois, l'Entrepreneur du présent lot devra une nouvelle couche de peinture antirouille, dès livraison des ouvrages sur le chantier, avec tous travaux préparatoires nécessaires.
d) Autres métaux :
Il sera prévu un dégraissage soigné avant travaux de peinture.
e) Ciment ou béton :
Il sera prévu toute impression isolante nécessaire.

6.4 - PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES

L'entrepreneur devra prévoir un nettoyage sérieux et une seconde couche de protection antirouille. La nature du produit utilisé devra être compatible avec celle appliquée en première couche.

6.5 - CORPS DE CHAUFFE

La peinture des radiateurs sera effectuée après démontage de ceux-ci par l'entreprise de chauffage et après accord en réunion de chantier sur les dates d'intervention, sauf spécifications portées au planning.

6.6 - RECHAMPISSAGES

Les travaux de peinture sur tous matériaux seront soigneusement exécutés et devront tenir compte de tous rechampissages nécessaires ou demandés en cours de chantier par le Maître d'Œuvre.
Les rechampissages ne donneront lieu à aucune plus-value.

7 - EXECUTION DES TRAVAUX DE SOLS SOUPLES

Les travaux de sols souples comprennent toutes les fournitures, préparations, ragréages, colles, accessoires, découpes, raccords, protections, finitions et nettoyages nécessaires à la parfaite réalisation des revêtements.

7.1 - DOCUMENTS DE REFERENCE

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des documents réglementaires et normatifs applicables au présent lot, notamment :
• DTU n° 53.21 – Revêtements de sols plastiques collés.
• Avis techniques et/ou documents techniques d'application favorables concernant les matériaux et procédés utilisés.
• Classements UPEC adaptés à la destination des locaux.
• Règles professionnelles de préparation des supports en vue de la pose de revêtements de sols minces.
• Prescriptions et notices techniques des fabricants.

7.2 - LIMITES DES PRESTATIONS

Font notamment partie des prestations du présent lot :
• La reconnaissance, le contrôle et la réception des supports avant toute intervention.
• Le constat du trait de niveau et la vérification des arases de sol fini.
• Les études, plans d'appareillage et calepinages nécessaires.
• Les préparations de supports et ragréages nécessaires à la réception des revêtements prévus.
• La fourniture et la pose des revêtements de sols souples, y compris colles, soudures, découpes, raccords et toutes sujétions.
• La fourniture et la pose des plinthes, barres de seuils, couvre-joints et accessoires associés.
• Les protections des ouvrages pendant la durée des travaux.
• Le nettoyage des revêtements après pose et le nettoyage de réception.
• L'enlèvement et l'évacuation des déchets, emballages et chutes résultant des travaux du présent lot.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

7.3 - RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS

Avant toute mise en œuvre, l'Entrepreneur devra réceptionner les supports et signaler au Maître d'œuvre toute réserve concernant leur planéité, leur état de surface, leur cohésion, leur propreté ou leur humidité. La pose des revêtements vaudra acceptation sans réserve des supports.
Les supports devront être secs, durs, propres, sains, adhérents et débarrassés de toute trace de peinture, plâtre, laitance, graisse, poussière ou ancienne colle susceptible de nuire à l'adhérence.
Le présent lot devra prévoir les préparations nécessaires à la bonne réception du revêtement, notamment grattage des surépaisseurs, dépoussiérage, rebouchage, primaire et enduit de lissage/ragréage.
Le ragréage sera réalisé avec un produit bénéficiant d'un avis technique ou de justifications équivalentes, adapté à la destination des locaux et au classement du revêtement.
La teneur en humidité des supports sera contrôlée avant pose et devra être compatible avec le revêtement et le système de collage retenus.

7.4 - MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS

La mise en œuvre des revêtements et des produits associés sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant et aux documents techniques applicables.
Il sera prévu toutes les sujétions d'exécution, notamment découpes pour passage des canalisations, ajustements en périphérie, raccords, soudures des joints lorsque requises, protections et nettoyage.
Les revêtements seront posés de manière à assurer une continuité et une finition soignée. Les jonctions entre revêtements différents seront traitées par profils ou barres de seuil adaptés.
Les teintes, motifs, sens de pose et calepinages seront soumis à l'agrément du Maître d'œuvre avant commande et mise en œuvre.
Les revêtements devront répondre au classement UPEC requis pour les locaux concernés.

7.5 - TOLERANCES ET FINITIONS

Après pose, les revêtements ne devront présenter ni décollement, ni cloquage, ni défaut de soudure, ni défaut d'alignement ou de finition visible.
La planéité et l'aspect final devront être conformes aux prescriptions du fabricant et aux tolérances applicables au procédé mis en œuvre.
Les raccords, seuils, plinthes et jonctions devront être parfaitement ajustés et ne présenter aucune arête ou saillie susceptible de gêner la circulation.

7.6 - PROTECTION ET ENTRETIEN

L'Entrepreneur devra assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception. Il prendra toutes dispositions pour éviter les dégradations provoquées par les autres corps d'état.
Le nettoyage des revêtements devra respecter strictement les prescriptions d'entretien du fabricant. Une notice d'entretien sera remise au Maître d'œuvre en fin de travaux.

8 - ESSAIS

Des prélèvements des produits utilisés pourront être effectués sur le chantier. Les performances de ces produits devront être conformes aux performances théoriques annoncées par le fabricant. Elles seront vérifiées à l'aide des essais suivants :

- Extrait sec — AFNOR NF T 30.011
- Adhérence — UNP 104
- Farinage et décharge — UNP 151
- Résistance au lessivage — UNP 152
- Enlèvement des taches — UNP 153
- Stabilité des couleurs — UNP 160
- Vieillissement (extérieur) — UNP 166
- Qualité de brillant par comparaison à l'échelle ERIKSEN.
- Qualité de sablage par comparaison à l'échelle suédoise.

Les frais de prélèvements, analyses, essais et reprises des panneaux ayant servi aux essais sont à la charge du présent lot.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

9 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

9.1 PEINTURE

Tous les produits devront bénéficier d'un label écologique ou à défaut être en phase aqueuse émettant peu de composés organiques volatils (benzène, formaldéhyde, éthers de glycol…)
Sont interdits : les produits comportant plus de 5% de solvant organique
Les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol
Les pigments à base de métaux lourds (plomb cadmium chrome...)
Sauf prescription particulière ci-après, les systèmes de peinture comprendront une couche d'impression adaptée au support et deux couches de finition, conformément au NF DTU 59.1 et aux prescriptions du fabricant.

9.1.1 Couche d'impression sur parois horizontales et verticales

Préparation des supports comprenant : dépoussiérage, primaire et enduit de lissage pour finition lisse.
Réalisation d'une couche d'impression type IMPRESSION PLACO ECOLABEL de chez UNIKALO ou similaire.

Localisation : parois en plaques de plâtre destinées à recevoir une finition peinture. Plafonds en plaques de plâtre suivant plan.

9.1.2 Traitement sur parois horizontales et verticales

9.1.2.1 Peinture intérieure – Finition velours dépolluante

Fourniture et application d'une peinture intérieure de décoration et de protection, finition velours, dépolluante, en phase aqueuse, à base de résines acryliques ou vinyliques, de type Inspir Velours de chez Unikalo ou techniquement équivalent, destinée aux parois peintes des locaux secs. Les plafonds démontables en dalles acoustiques/décoratives ne sont pas à peindre.

Travaux comprenant :
- Egrenage.
- Rebouchage.
- Ponçage.
- Dépoussiérage

Qualité et préparation des supports conformément au **NF DTU 59.1**
- application de deux couches de peinture de finition velours conformément aux prescriptions du fabricant.

La peinture présentera les caractéristiques minimales suivantes :
- classement des émissions dans l'air intérieur **A+** ;
- très faible teneur en COV ;
- propriété dépolluante (captation du formaldéhyde) ou performances équivalentes.

Les teintes seront choisies par le Maître d'Œuvre sur présentation du nuancier du fabricant

Localisation :
- ensemble des parois verticales peintes des locaux secs, notamment bureaux, bureaux partagés, salle de réunion, réfectoire, dégagements, imprimante, rangements, hall,
- Faux plafond rampant en plaques de plâtre suivant plan projet ; hors sanitaires revêtus de faïence et hors parois recevant un autre revêtement.

9.1.2.2 Peinture intérieure – Finition satinée pour pièces humides

Fourniture et application d'une peinture de décoration et de protection en phase aqueuse, à base de résines acryliques, spécialement destinée aux locaux humides, de type **AQUARYL SATIN** de chez UNIKALO, ou techniquement équivalent.
Les travaux comprendront notamment :

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

- protection des ouvrages adjacents ;
- préparation des supports conformément au **NF DTU 59.1 –** Travaux de peinture des bâtiments, comprenant notamment :
 - égrenage,
 - rebouchage des imperfections,
 - ratissage localisé si nécessaire,
 - ponçage,
 - dépoussiérage ;
- application d'une couche d'impression adaptée à la nature des supports, conformément aux prescriptions du fabricant ;
- application de deux couches de peinture de finition satinée.

La peinture devra présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- finition satinée facilitant l'entretien ;
- très bonne résistance à l'humidité et à la condensation ;
- excellente lessivabilité (classe 1 selon la norme **NF EN 13300**) ;
- résistance au développement des moisissures et micro-organismes ;
- classement des émissions dans l'air intérieur **A+** ;
- très faible teneur en composés organiques volatils (COV).

Les teintes seront choisies par le Maître d'Œuvre sur présentation du nuancier du fabricant.

Localisation : parois et plafonds uniquement lorsqu'ils sont en plaques de plâtre, placard ménage, local réseau télécom, TGBT, suivant plan.

9.1.3 Peinture sur portes intérieures

Travaux comprenant les préparations ponçage, dépoussiérage, application d'une peinture laque de décoration satinée à base de dispersion alkyde polyuréthane en phase aqueuse, type O2 LAK de chez UNIKALO ou similaire rouleau en deux couches. Finition de type A au sens du DTU 59.1 plus couche d'impression.
Choix des couleurs sur présentation du nuancier au Maître d'Œuvre. Des teintes différentes pourront être demandées.

Localisation : Toutes les portes neuves

9.1.4 Traitement sur supports divers

9.1.4.1 Peinture sur tuyauterie

Mise en peinture des canalisations d'évacuation en PVC laissées apparentes dans les sanitaires.
Les travaux comprendront notamment :

• Nettoyage et dégraissage du support par un procédé compatible avec le PVC.

• Égrenage ou préparation du support suivant les prescriptions du fabricant.

• Application d'une couche primaire d'accrochage adaptée au PVC.

• Application de deux couches de peinture de finition en phase aqueuse, compatible avec le primaire et le support.

• Finition satinée.

• Teinte identique à celle des parois adjacentes, sauf indication contraire du Maître d'Œuvre.

Les produits employés devront être compatibles entre eux et avec le support et respecter les prescriptions générales du présent CCTP relatives aux émissions de COV.

Localisation : Canalisations d'évacuation en PVC des appareils sanitaires laissées apparentes.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

9.2 SOLS SOUPLES

Les revêtements de sols souples seront fournis et posés conformément aux prescriptions du présent CCTP, aux plans du dossier de consultation et aux recommandations du fabricant.

9.2.1 Ragréage et préparation des supports

Réalisation des travaux préparatoires nécessaires à la pose des revêtements de sols souples, comprenant notamment grattage des surépaisseurs, dépoussiérage, rebouchage des imperfections, application d'un primaire adapté et réalisation d'un enduit de lissage/ragréage.
Le ragréage sera adapté au classement du local et au revêtement retenu. Il sera poncé mécaniquement si nécessaire afin d'obtenir une surface régulière, lisse, sèche et exempte de surépaisseurs.

Localisation : Ensemble des locaux recevant un revêtement de sol souple, suivant plans et pièces du marché.

9.2.2 Revêtement de sol PVC souple

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact, d'épaisseur indicative 2 mm, coloris uni, type ETERNAL de chez FORBO ou techniquement équivalent.
Le revêtement présentera notamment les caractéristiques suivantes :
• Surface lisse et satinée ne nécessitant pas de métallisation après la pose.
• Classement U4 P3.
• Classement au feu Cfl-s1 suivant NF EN 13501-1.
• Résistance adaptée à l'usage des locaux.
• Revêtement disponible en lés de largeur utile 1,22 m x 12 m et/ou en dalles de format 610 x 610 mm, suivant le calepinage retenu.
Les joints seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Dans les locaux soumis à un classement E nécessitant une étanchéité renforcée, les joints seront thermosoudés au cordon d'apport suivant les prescriptions du fabricant.
La fourniture et la pose des plinthes adaptées au revêtement sont comprises dans l'offre.
Teintes et coloris au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Localisation : Bureaux, bureaux partagés, réfectoire et salle de réunion repérés avec un sol souple type Eternal sur le plan projet.

9.2.3 Barres de seuils et couvre-joints

Fourniture et pose de barres de seuils ou couvre-joints en aluminium oxydé/anodisé, teinte naturelle ou au choix du Maître d'œuvre, avec fixation adaptée au support.
Les ouvrages comprendront toutes sujétions de découpes, percements, fixations et rattrapage des différences de niveaux entre revêtements d'épaisseurs différentes.

Localisation : Au droit des raccords entre revêtements de sols différents et à chaque changement de niveau ou de nature de revêtement.

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

9.2.4 Nettoyage et protection des sols souples

Nettoyage des sols souples après pose, comprenant enlèvement des traces de colle, dépoussiérage et nettoyage suivant les prescriptions du fabricant.
Les revêtements seront protégés pendant la poursuite des travaux jusqu'à la réception.
Une notice d'entretien et de nettoyage sera remise au Maître d'œuvre en fin de chantier.

9.3 Divers

9.3.1 Signalétique interne au bâtiment

Fourniture et pose de plaques pour signalétique, compris traçages préalables, collage.
• PVC granulé bactéricide.
• Epaisseur 2 mm
• Dimensions 120 x 120 mm
• La plaque est volontairement découpée de biais pour lui offrir une découpe unique et un design sans pareil
• Picto en relief contrasté avec la couleur de la plaque + inscription en braille pour aider les personnes malvoyantes à s'orienter
• Fixation adhésive ou par vis cachées
• Résistance au feu Classement M1
• 100% recyclable
• Couleur au choix de l'Architecte
A prévoir

- Plaques portant indication des différents locaux : Techniques ou de service.

EXEMPLE de plaque

Plaque de porte Touchy® Square
Dimension 120 x 120



Localisation : Sur l'ensemble des portes suivant destination.

9.4 Nettoyage Général

Nettoyage de fin de chantier limité aux ouvrages et salissures relevant du présent lot, comprenant notamment :

- Enlèvement des traces de peinture, colle et produits de mise en œuvre sur les ouvrages concernés ; nettoyage des sols souples conformément aux prescriptions du fabricant.

- Nettoyage final des revêtements de sols souples PVC, sans métallisation sauf prescription spécifique du fabricant.
- Suppression de la référence aux revêtements de sol moquette, non prévus au plan projet.
- Nettoyage des salissures occasionnées par le présent lot sur les menuiseries et ouvrages adjacents.
- Nettoyage des éventuelles projections du présent lot sur les vitrages.
- Nettoyage des éventuelles projections du présent lot sur les appareils sanitaires et accessoires.
- Nettoyage des éventuelles projections du présent lot sur l'appareillage électrique.
- Nettoyage des quincailleries

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org

- Enlèvement des traces de peinture ou d'huile sur tous les équipements et autres ouvrages
- Enlèvement des déchets résultant des nettoyages eux-mêmes
- Enlèvement des déchets, emballage et déblais de chantier aux décharges publiques

9.5 DOCUMENTS D'EXECUTION

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture, avant le commencement des travaux, de :
- Echantillons et caractéristiques du matériel avec notice technique.
- Plans de réservations si nécessaire.
- Plans d'exécutions et notes de calculs si nécessaire.
- Plans de détails si nécessaire.

Après l'exécution des travaux, de :
- Document des ouvrages exécutés ;

CM2A Cédric MUÑOZ Atelier d'Architecture 1, Avenue de Mirepoix 09340 VERNIOLLE
Tél : 05 61 69 55 00 - Fax : 05 61 69 56 33 - Mail : c.munoz@cm2a.org